

1. Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral en matière de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2013-2016](#) oriente les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Conformément aux objectifs de la Loi qui visent à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable envers le Parlement, **Patrimoine canadien** appuie la mise en œuvre de la SFDD par l'entremise d'activités figurant dans ce tableau de renseignements supplémentaires.

La Stratégie ministérielle de développement durable présente les contributions et les résultats prévus pour le **Thème IV – Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement**.

4. Thème IV : Cibles et stratégies de mise en œuvre

Objectif 7 : Gestion des déchets et des biens

Cible 7.1 : Rendement environnemental des biens immobiliers

À compter du 1^{er} avril 2014 et conformément aux cadres de durabilité des biens immobiliers des ministères, les projets et les activités du gouvernement du Canada dans le domaine immobilier atteindront un haut niveau de rendement écologique reconnu par l'industrie.

Portée et contexte

L'institut canadien de conservation (ICC) est une direction générale au sein de Patrimoine canadien (PCH). Il est situé au 1030, chemin Innes (Ottawa, Ontario). Le bâtiment est loué par le biais d'un bail de type triple net et l'ICC est responsable du fonctionnement, de l'entretien et des réparations de l'enveloppe et des systèmes de tout le bâtiment. L'ICC représente environ 3,5 p. cent des ETP de Patrimoine canadien dans la région de la capitale nationale. L'ICC produit 5 tonnes métriques de déchets par année.

Mesure du rendement

Résultat prévu

Un niveau de rendement environnemental reconnu par l'industrie comme étant élevé sera atteint par les projets et les opérations relatifs aux biens immobiliers du gouvernement du Canada.

Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Qu'un cadre de durabilité des biens immobiliers soit en place en vue d'améliorer la gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau des biens immobiliers du ministère d'ici le 31 mars 2015.	Le cadre de durabilité de l'ICC sera mis à jour afin d'améliorer la gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau au bâtiment de l'Institut canadien de conservation (ICC). <i>(L'ICC est le seul programme qui gère un bâtiment qui n'appartient pas et n'est pas administré par TPSGC).</i>
Nombre total de bâtiments de la Couronne existants (de plus de 1 000 m ²) et de nouveaux projets de location ou de renouvellement de bail (de plus de 1 000 m ²) dont l'État est le principal locataire qui ont fait l'objet d'une évaluation du rendement environnemental à l'aide d'un outil d'évaluation reconnu par l'industrie et de la superficie associée (en m ²).	0 bâtiments appartenant à la Couronne 0 m ²
	1 bâtiment (1030, chemin Innes, Ottawa, Ontario) 5 927 m ² (renouvellement de bail)
	La présente évaluation BOMA BEST de niveau I prendra fin en juillet 2016. Le Ministère vise à obtenir BOMA BEST niveau II lors de la prochaine évaluation.

Nombre total de bâtiments de la Couronne existants, de nouvelles constructions, de projets de construction à des fins de location et de rénovations majeures, ayant un haut rendement environnemental reconnu par l'industrie et de la superficie associée (en m ²).	0 bâtiments appartenant à la Couronne 0 m2
	0 nouveaux projets de construction 0 m2
	0 projets de construction à des fins de location 0 m2
	0 projets de rénovation importants 0 m2
	Niveau prévu de rendement environnemental à atteindre : S.O.
Nombre de projets d'aménagement et de réaménagement ayant atteint un haut rendement environnemental reconnu par l'industrie.	0 projets d'aménagement et de réaménagement 0 m2
	Niveau prévu de rendement environnemental à atteindre : S.O.
Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre	Objectif de rendement
7.1.1.1. Atteindre un niveau de rendement égal ou supérieur aux engagements du ministère gardien relatifs aux constructions écologiques, à l'aide d'outils d'évaluation et d'audit reconnus par l'industrie.	Visé à obtenir le statut « Atteint » (BOMA BEST niveau II) lors de la prochaine évaluation en juillet 2016.
Meilleure pratique 7.1.2. Les évaluations de rendement des gestionnaires de biens immobiliers et des chefs fonctionnels chargés des projets de construction, de location ou des bâtiments existants comporteront des clauses ayant trait à des facteurs environnementaux.	Visé à obtenir le statut « Atteint » lors du prochain cycle d'évaluation de 2015-2016.
Cible 7.2 : Achats écologiques	
À compter du 1 ^{er} avril 2014, chaque ministère mettra en application une méthode d'achats écologiques qui fera progresser la mise en œuvre de la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	
Mesure du rendement	
Résultat prévu	
Approvisionnement, utilisation et élimination des biens et services respectueux de l'environnement.	
Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la Politique d'achats écologiques en place (à compter du 1 ^{er} avril 2014).	Oui (1 ^{er} avril 2014). Le Ministère continuera d'inclure des dispositions en matière d'environnement dans ses documents d'appel d'offres et encouragera les fournisseurs à intégrer des considérations environnementales lors de la présentation de soumissions et lors de la livraison de biens et services au Ministère.

Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques de l'École de la fonction publique (C215) ou l'équivalent au cours de l'exercice visé.	14 100 p. cent
Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice visé.	2 100 p. cent
Cible du ministère concernant les achats écologiques	
D'ici le 31 mars 2017, 90 p. cent des achats de matériel audiovisuel seront assortis de critères en vue de réduire l'impact environnemental résultant de la production, de l'acquisition, de l'utilisation et(ou) de l'élimination du matériel.	
Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Équipement audiovisuel Valeur en dollars d'équipement audiovisuel acheté qui atteint l'objectif par rapport au total de la valeur en dollars de tout l'équipement audiovisuel acheté en 2015-2016.	90 p. cent
Cible du ministère concernant les achats écologiques	
D'ici le 31 mars 2017, 90 p. cent des achats de matériel de technologies de l'information (TI) seront assortis de critères en vue de réduire l'impact environnemental résultant de la production, de l'acquisition, de l'utilisation et(ou) de l'élimination de matériel.	
Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Matériel de technologies de l'information (TI) Valeur en dollars du matériel de TI acheté qui atteint l'objectif par rapport au total de la valeur en dollars de tout le matériel de TI acheté en 2015-2016.	90 p. cent
Cible du ministère concernant les achats écologiques	
D'ici le 31 mars 2017, 70 p. cent des achats de mobilier de bureau seront assortis de critères en vue de réduire l'impact environnemental résultant de la production, de l'acquisition, de l'utilisation et(ou) de l'élimination du matériel.	
Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Mobilier de bureau Valeur en dollars du mobilier de bureau acheté qui atteint l'objectif par rapport au total de la valeur en dollars de tout le mobilier de bureau acheté en 2015-2016.	70 p. cent

Élément ou meilleure pratique de la stratégie mise en œuvre	Objectif de rendement
7.2.1.5. Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont disponibles et que la chose est faisable.	Vise à obtenir le statut « Atteint ».
Meilleure pratique 7.2.3. Former les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques.	Vise à obtenir le statut « Atteint ».
Meilleure pratique 7.2.4. Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la Politique d'achats écologiques.	Vise à obtenir le statut « Atteint ».
Cible 7.3 : Activités écologiques en milieu de travail	
À compter du 1 ^{er} avril 2015, le gouvernement du Canada mettra à jour et adoptera des politiques et des pratiques visant à rehausser l'écologisation de ses activités en milieu de travail.	
Mesure du rendement	
Résultat prévu	
Les opérations ministérielles sur le lieu de travail ont un impact réduit sur l'environnement.	
Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Une approche ministérielle pour maintenir ou améliorer les politiques et les pratiques d'écologisation en milieu de travail est en place d'ici le 31 mars 2015.	Approche mise en place d'ici le 31 mars 2015.
Élément ou meilleure pratique de la stratégie mise en œuvre	Objectif de rendement
7.3.1.1. Engager les employés afin d'écologiser leur milieu de travail.	Vise à obtenir le statut « Atteint ».
7.3.1.2. Intégrer des facteurs environnementaux aux politiques, aux processus et aux pratiques du ministère, conformément aux cycles d'actualisation ministériels.	Vise à obtenir le statut « Atteint ».
7.3.1.3. Maintenir ou améliorer les approches existantes relatives aux pratiques écologiques en milieu de travail (ratio d'imprimantes, utilisation de papier et réunions écologiques).	Vise à obtenir le statut « Atteint ».
7.3.1.4. Réduire au minimum le rapport de biens en technologie de l'information (TI) par employé.	Vise à obtenir le statut « Atteint ».
7.3.1.5. Sélectionner et faire fonctionner du matériel TI et de bureau de façon à réduire la consommation d'énergie et l'utilisation du matériel.	Vise à obtenir le statut « Atteint ».

7.3.1.6. Éliminer les déchets électroniques de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.	Visé à obtenir le statut « Atteint ».
7.3.1.7. Réutiliser ou recycler le matériel et les biens en milieu de travail de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.	Visé à obtenir le statut « Atteint ».
7.3.1.8. Minimiser les déchets solides non dangereux générés et optimiser les offres de services afin d'accroître la quantité de déchets détournés des lieux d'enfouissement.	Visé à obtenir le statut « Atteint ».
7.3.1.9. Augmenter la densité de population dans les immeubles à bureaux et l'utilisation de l'espace dans des édifices à vocation spéciale.	Visé à obtenir le statut « Atteint ». Le Ministère se conformera, selon le cas, aux Normes d'aménagement du gouvernement du Canada relative à l'initiative Milieu de travail 2.0.
7.3.1.10. Maintenir et améliorer la gestion durable des parcs de véhicules.	Visé à obtenir le statut « Atteint ».
Objectif 8 : Gestion de l'eau	
Cible 8.1 : Gestion de l'eau	
À partir du 1 ^{er} avril 2014, le gouvernement du Canada prendra des mesures supplémentaires pour améliorer la gestion des eaux dans son portefeuille immobilier.	
Portée et contexte	
Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) exploite des laboratoires pour le compte de l'ICC. Bon nombre de ces laboratoires doivent disposer d'installations à humidité contrôlée. L'eau consommée l'est surtout à des fins domestiques (minimales), de climatisation et d'humidification à basses températures. Un suivi de la vérification de 2012 de la consommation d'eau sera fait et, s'il y a lieu, des cibles de réduction seront établies une fois les résultats compilés. Le suivi de la vérification sera complété en mars 2015 par OPSIS.	
Prévisions en matière de rendement financier	
À déterminer une fois que le suivi de la vérification sera complété (mars 2015) et les cibles pertinentes établies.	
Mesure du rendement	
Résultat prévu	
L'eau est gérée de manière durable dans le cadre des opérations liées aux biens immobiliers du gouvernement du Canada.	
Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Approche visant à améliorer la gestion de l'eau énoncée dans le Cadre de durabilité des biens immobiliers d'ici le 31 mars 2015.	Le cadre de durabilité sera révisé afin de tenir compte, le cas échéant, du plan de réduction de la consommation d'eau.

Superficie et pourcentage de la superficie des locaux dans les bâtiments de plus de 1 000 m2 dotés de compteurs d'eau au cours de l'exercice visé (si possible).	0 m2 des bâtiments existants appartenant à la Couronne 0 p. cent
	0 m2 de nouvelles constructions à des fins de location 0 p. cent
	0 m2 des rénovations importantes 0 p. cent
	5 927 m2 des locations 100 p. cent
Élément ou meilleure pratique de la stratégie mise en œuvre	Objectif de rendement
8.1.1.1. Conserver l'eau potable.	Visé à obtenir le statut « Atteint ». Mettre en place les mesures identifiées lors de la dernière vérification. La vérification à venir révélera peut être d'autres options.
5. Activités et initiatives de développement durable supplémentaires du ministère	
6. Système de gestion du développement durable	
7. Évaluation environnementale stratégique	
<p>Le Ministère du Patrimoine canadien continuera de veiller à ce que le processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES à l'égard de propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD. Les résultats de l'évaluation détaillée de Patrimoine canadien sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée. La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement, y compris les conséquences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, des politiques, plans ou programmes approuvés ont été pris en considération de façon appropriée lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.</p>	